



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/CN.4/L.495/Rev.1
21 juillet 1994

FRANCAIS
Original : ANGLAIS et
FRANCAIS

COMMISSION DU DROIT INTERNATIONAL
Quarante-sixième session
2 mai - 22 juillet 1994

PROJET DE RAPPORT DE LA COMMISSION DU DROIT INTERNATIONAL
SUR LES TRAVAUX DE SA QUARANTE-SIXIÈME SESSION

Rapporteur : M. Peter Kabatsi

CHAPITRE I

INTRODUCTION

TABLE DES MATIÈRES

<u>Chapitre</u>		<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
I.	INTRODUCTION	1 - 6	2
A.	Composition de la Commission	2 - 3	2
B.	Bureau	4 - 6	3
C.	Comité de rédaction	7 - 10	4
D.	Groupe de travail sur un projet de statut pour une cour criminelle internationale	11 - 12	5
E.	Secrétariat	13	5
F.	Ordre du jour	14 - 15	5
G.	Description générale des travaux de la Commission à sa quarante-sixième session	16 - 21	6

CHAPITRE PREMIER

INTRODUCTION

1. La Commission du droit international, créée en application de la résolution 174 (II) de l'Assemblée générale en date du 21 novembre 1947, a, conformément à son statut joint en annexe à ladite résolution et modifié par la suite, tenu sa quarante-sixième session à son Siège permanent de l'Office des Nations Unies à Genève, du 2 mai au 22 juillet 1994.

A. Composition de la Commission

2. La Commission était composée comme suit :

- M. Husain Al-Baharna (Bahreïn)
- M. Awn Al-Khasawneh (Jordanie)
- M. Gaetano Arangio-Ruiz (Italie)
- M. Julio Barboza (Argentine)
- M. Mohamed Bennouna (Maroc)
- M. Derek William Bowett (Royaume-Uni)
- M. Carlos Calero Rodrigues (Brésil)
- M. James Crawford (Australie)
- M. John de Saram (Sri Lanka)
- M. Gudmundur Eiriksson (Islande)
- M. Nabil Elaraby (Egypte)
- M. Salifou Fomba (Mali)
- M. Mehmet Güney (Turquie)
- M. Qizhi He (Chine)
- M. Kamil Idris (Soudan)
- M. Andreas Jacovides (Chypre)
- M. Peter Kabatsi (Ouganda)
- M. Mochtar Kusuma-Atmadja (Indonésie)
- M. Ahmed Mahiou (Algérie)
- M. Vaclav Mikulka (République tchèque)
- M. Guillaume Pambou-Tchivounda (Gabon)
- M. Alain Pellet (France)
- M. Pemmaraju Sreenivasa Rao (Inde)
- M. Edilbert Razafindralambo (Madagascar)
- M. Patrick Lipton Robinson (Jamaïque)
- M. Robert Rosenstock (Etats-Unis d'Amérique)
- M. Alberto Szekely (Mexique)

M. Doudou Thiam (Sénégal)
 M. Christian Tomuschat (Allemagne)
 M. Edmundo Vargas Carreño (Chili)
 M. Vladlen Vereshchetin (Fédération de Russie)
 M. Francisco Villagran Kramer (Guatemala)
 M. Chusei Yamada (Japon)
 M. Alexander Yankov (Bulgarie)

3. A sa 2331^{ème} séance, le 5 mai 1994, la Commission a élu M. Nabil Elaraby (Egypte) et M. Qizhi He (Chine) aux sièges devenus vacants à la suite de l'élection de M. Abdul Koroma et de M. Jiuyong Shi comme juges à la Cour internationale de Justice.

B. Bureau

4. A sa 2328^{ème} séance, le 2 mai 1994, la Commission a élu le Bureau suivant :

Président :	M. Vladen Vereshchetin
Premier Vice-Président :	M. Chusei Yamada
Deuxième Vice-Président :	M. Francisco Villagran Kramer
Président du Comité de rédaction :	M. Derek William Bowett
Rapporteur :	M. Peter Kabatsi

5. Le Bureau élargi de la Commission était composé des membres du Bureau, des membres de la Commission l'ayant antérieurement présidée 1/ et des rapporteurs spéciaux 2/. Il était présidé par le Président de la Commission. A sa 2330^{ème} séance, le 4 mai 1994, la Commission a, sur recommandation du Bureau élargi, constitué pour la session un groupe de planification chargé d'examiner son programme, ses procédures et ses méthodes de travail, ainsi que la documentation, et de faire rapport sur ces sujets au Bureau élargi. Le Groupe de planification était composé comme suit : M. Chusei Yamada (Président), M. Awn Al-Khasawneh, M. Mohamed Bennouna, M. Carlos Calero Rodrigues, M. Gudmundur Eiriksson, M. Salifou Fomba, M. Mehmed Güney, M. Andreas Jacovides, M. Mochtar Kusuma-Atmadja, M. Ahmed Mahiou, M. Pemmaraju Sreenivasa Rao, M. Edilbert Razafindralambo, M. Robert Rosenstock, M. Doudou Thiam, M. Christian Tomuschat,

1/ A savoir : M. Julio Barboza, M. Doudou Thiam, M. Christian Tomuschat et M. Alexander Yankov.

2/ A savoir : M. Gaetano Arangio-Ruiz, M. Julio Barboza, M. Robert Rosenstock et M. Doudou Thiam.

M. Edmundo Vargas Carreño, M. Vladen Vereshchetin et M. Alexander Yankov.

M. Alain Pellet en était membre de droit, en sa qualité de président du Groupe de travail chargé d'examiner la contribution de la Commission à la Décennie des Nations Unies pour le droit international.

6. Le Groupe était ouvert aux autres membres de la Commission, qui pouvaient assister à ses réunions.

C. Comité de rédaction

7. A sa 2331^{ème} séance, le 5 mai 1994, la Commission a nommé pour le sujet intitulé "Le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation" un comité de rédaction comprenant, outre le Président du Comité de rédaction, M. Husain Al-Baharna, M. Carlos Calero Rodrigues, M. Nabil Elaraby, M. Salifou Fomba, M. Mehmet Güney, M. Kamil Idris, M. Peter Kabatsi, M. Guillaume Pambou-Tchivounda, M. Pemmaraju Sreenivasa Rao, M. Alberto Szekely, M. Francisco Villagran Kramer, M. Chusei Yamada et M. Alexander Yankov. M. Robert B. Rosenstock a participé aux travaux du Comité de rédaction en sa qualité de Rapporteur spécial chargé du sujet.

8. Le Comité de rédaction était composé des mêmes membres pour le sujet intitulé "Responsabilité internationale pour les conséquences préjudiciables découlant d'activités qui ne sont pas interdites par le droit international". M. Julio Barboza a participé aux travaux du Comité de rédaction en sa qualité de Rapporteur spécial chargé du sujet.

9. A sa 2331^{ème} séance également, la Commission a nommé pour le sujet intitulé "Responsabilité des Etats" un comité de rédaction comprenant, outre le Président du Comité de rédaction, M. Awn Al-Khasawneh, M. Carlos Calero Rodrigues, M. James Crawford, M. John de Saram, M. Gudmundur Eiriksson, M. Nabil Elaraby, M. Peter Kabatsi, M. Mochtar Kusuma-Atmadja, M. Ahmed Mahiou, M. Vaclav Mikulka, M. Alain Pellet, M. Robert Rosenstock et M. Christian Tomuschat. M. Gaetano Arangio-Ruiz a participé aux travaux du Comité de rédaction en sa qualité de Rapporteur spécial chargé du sujet.

10. M. Peter Kabatsi a participé aux travaux du Comité de rédaction en sa qualité de Rapporteur de la Commission.

D. Groupe de travail sur un projet de statut pour une cour criminelle internationale

11. A sa 2331^{ème} séance, le 5 mai 1994, la Commission a rétabli son Groupe de travail sur un projet de statut pour une cour criminelle internationale, en ayant à l'esprit le vœux exprimé par l'Assemblée générale au paragraphe 6 de sa résolution 48/31, et a nommé M. James Crawford président du Groupe de travail.

12. A sa 2332^{ème} séance, tenue également le 5 mai 1994, la Commission a accepté que le Groupe de travail soit composé comme suit : M. James Crawford (Président), M. Husain Al-Baharna, M. Awn Al-Khasawneh, M. Gaetano Arangio-Ruiz, M. Mohamed Bennouna, M. Derek William Bowett, M. John de Saram, M. Gudmundur Eiriksson, M. Nabil Elaraby, M. Salifou Fomba, M. Mehmed Güney, M. Qizhi He, M. Kamil Idris, M. Pemmaraju Sreenivasa Rao, M. Edilbert Razafindralambo, M. Patrick Lipton Robinson, M. Robert Rosenstock, M. Christian Tomuschat, M. Vladen Vereshchetin, M. Francisco Villagran Kramer, et M. Alexander Yankov. M. Doudou Thiam a participé aux travaux du Groupe de travail en sa qualité de Rapporteur spécial chargé du sujet intitulé "Projet de code des crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité".

M. Peter Kabatsi a participé aux travaux du Groupe de travail en sa qualité de Rapporteur de la Commission. Le Groupe de travail était ouvert à tous les membres de la Commission qui souhaitaient participer à ses travaux.

E. Secrétariat

13. M. Hans Corell, Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques, Conseiller juridique, assistait à la session et y représentait le Secrétaire général. Mme Jacqueline Dauchy, Directeur de la Division de la codification du Bureau des affaires juridiques, remplissait les fonctions de secrétaire de la Commission et, en l'absence du Conseiller juridique, représentait le Secrétaire général. M. Manuel Rama-Montaldo, juriste hors classe, exerçait les fonctions de sous-secrétaire principal de la Commission; Mme Mahnoush H. Arsanjani et M. Mpazi Sinjela, juristes, ainsi que Mme Virginia Morris, juriste adjoint, celles de sous-secrétaires.

F. Ordre du jour

14. A sa 2328^{ème} séance, le 2 mai 1994, la Commission a adopté pour sa quarante-sixième session l'ordre du jour suivant :

1. Sièges devenus vacants à pourvoir.
2. Organisation des travaux de la session.

3. Responsabilité des Etats.
 4. Projet de code des crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité.
 5. Le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation.
 6. Responsabilité internationale pour les conséquences préjudiciables découlant d'activités qui ne sont pas interdites par le droit international.
 7. Programme, procédures, méthodes de travail et documentation de la Commission.
 8. Coopération avec d'autres organismes.
 9. Date et lieu de la quarante-septième session.
 10. Questions diverses.
15. La Commission a examiné tous les points inscrits à son ordre du jour. Elle a tenu ... séances publiques (2328ème àème). En outre, le Comité de rédaction a tenu 22 séances, le Groupe de travail sur un projet de statut pour une cour criminelle internationale 27 séances, et le Bureau élargi de la Commission et le Groupe de planification du Bureau élargi 3 séances, respectivement.

G. Description générale des travaux de la Commission
à sa quarante-sixième session

16. A sa quarante-sixième session, la Commission a accompli des progrès importants en ce qui concerne deux sujets inscrits à son ordre du jour : elle a adopté un projet de statut pour une cour criminelle internationale composé de 60 articles et des commentaires y relatifs et elle a en outre mené à bien l'examen du sujet intitulé "Le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation", en adoptant en deuxième lecture un projet d'articles complet.
17. Dans le cadre de ses travaux sur le sujet intitulé "Projet de code des crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité", la Commission a rétabli le Groupe de travail sur le projet de statut pour une cour criminelle internationale et lui a confié la tâche de réexaminer le texte élaboré l'année précédente 3/. Elle a reçu du Groupe de travail trois rapports successifs

3/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-huitième session, Supplément No 10 (A/48/10). Le rapport a été examiné de la 2329ème à la 2334ème séances, tenues du 3 et le 9 mai 1994.

dont le dernier contenait le texte d'un projet de statut accompagné de commentaires (A/CN.4/L.491/Rev.2 et Add.1, 2 et 3) 4/. La Commission... 5/.

18. Dans le cadre du même sujet, la Commission a commencé la deuxième lecture du projet de code qu'elle avait adopté en première lecture à sa quarante-troisième session (1991). Elle était saisie du douzième rapport du Rapporteur spécial, M. Doudou Thiam (A/CN.4/460 et Corr.1), qui traitait des projets d'articles 1 à 15 6/. Après avoir examiné les articles en plénière, la Commission les a renvoyés au Comité de rédaction 7/.

19. La Commission a examiné le sujet intitulé "Le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation" sur la base du deuxième rapport du Rapporteur spécial, M. Robert Rosenstock (A/CN.4/462 et Corr.1 (espagnol seulement)) 8/ qui contenait, outre les quelques modifications que celui-ci suggérait d'apporter aux projets d'articles adoptés par le Comité de rédaction en deuxième lecture, à la précédente session, les nouveaux textes proposés par le Rapporteur spécial pour les projets d'articles non encore examinés par le Comité de rédaction, à savoir les projets d'articles 7 et 8 à 32, ainsi qu'un nouvel article sur le règlement des différends. La Commission, tenant compte des recommandations du Comité de rédaction, a adopté en deuxième lecture un projet d'articles complet sur le sujet ainsi qu'une résolution sur les eaux souterraines captives transfrontières 9/. Elle a en outre décidé 10/ de recommander le projet d'articles sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation et la

4/ La version finale du rapport du Groupe de travail a été examinée à la ...ème séance, tenue le ... 1994.

5/ Voir ci-après chapitre II, section B I.

6/ Le rapport a été examiné de la 2344ème à la 2347ème séances ainsi qu'à la 2350ème séance, tenues entre le 27 mai et le 7 juin 1994.

7/ Voir ci-après chapitre II, section B II.

8/ Le rapport a été examiné de la 2334ème à la 2338ème séances, tenues du 9 au 16 mai 1994.

9/ Les recommandations du Comité de rédaction ont été examinées de la 2353ème à la 2356ème séances, tenues du 21 au 24 juin 1994.

10/ La décision a été adoptée à la ...ème séance, le .. juillet 1994.

résolution sur les eaux souterraines captives transfrontières à l'Assemblée générale, et a recommandé l'élaboration d'une convention par l'Assemblée ou par une conférence internationale de plénipotentiaires sur la base du projet d'articles 11/.

20. En ce qui concerne le sujet de la "Responsabilité des Etats", la Commission a examiné : 1) le chapitre II du cinquième rapport (A/CN.4/453/Add.2 et 3) et le chapitre III du sixième rapport (A/CN.4/461/Add.1) du Rapporteur spécial, M. Gaetano Arangio-Ruiz, consacrés tous deux à la question des conséquences des faits internationalement illicites qualifiés de crimes aux termes de l'article 19 de la première partie du projet d'articles 12/ et 2) le chapitre II du sixième rapport (A/CN.4/461 et Add.2 et Corr.1) qui était consacré à un réexamen des dispositions de règlement des différends applicables préalablement aux contre-mesures envisagées jusqu'ici pour le projet d'articles sur la responsabilité des Etats 13/. Tenant compte des recommandations du Comité de rédaction, présentées à la précédente et à la présente sessions 14/, la Commission a provisoirement adopté les articles 11 (Contre-mesures d'un Etat lésé), 13 (Proportionnalité) et 14 (Contre-mesures interdites) 15/. La Commission a différé, à ce stade, sa décision sur l'article 12 (Conditions liées au recours à des contre-mesures) et a décidé qu'elle devrait peut-être réexaminer l'article 11 à la lumière du texte qui sera en définitive adopté pour l'article 12 16/.

21. En ce qui concerne le sujet de la "Responsabilité internationale pour les conséquences préjudiciables découlant d'activités qui ne sont pas interdites par le droit international", la Commission était saisie du dixième rapport (A/CN.4/459) du Rapporteur spécial, M. Julio Barboza. Le rapport a été

11/ Voir ci-après chap. III.

12/ Cet aspect a été examiné de la 2338ème à la 2343ème séances ainsi qu'à la 2348ème séance, tenues entre le 13 mai et le 2 juin 1994.

13/ Cet aspect a été examiné à la 2353ème séance, le 21 juin 1994.

14/ Les recommandations du Comité de rédaction ont été examinées aux 2366ème et 2367ème séances, tenues les 13 et 15 juillet 1994.

15/ Pour le texte de ces articles, voir ci-après la note de bas de page ...

16/ Voir ci-après chap. IV.

présenté par le Rapporteur spécial 17/ mais son examen a été reporté à l'année prochaine. Tenant compte des recommandations du Comité de rédaction, présentées par le Comité à la précédente et à la présente sessions 18/, la Commission a adopté à titre provisoire un groupe de 10 articles, numérotés 11 à 21, contenant des dispositions relatives à la prévention et destinées à constituer le Chapitre II du projet d'articles. La Commission a également apporté à l'article premier (Champ d'application des présents articles) et à l'article 2 (Termes employés) les modifications d'harmonisation nécessaires 19/.

22. Les questions relatives au programme, aux procédures et aux méthodes de travail de la Commission ont été examinées au sein du Groupe de planification du Bureau élargi et du Bureau élargi lui-même. On trouvera les décisions de la Commission sur ce point au dernier chapitre du rapport, qui traite aussi de la coopération avec d'autres organismes ainsi que de certaines questions administratives et autres.

[Liste des questions à adresser à l'Assemblée générale]

17/ A la 2351ème séance, tenue le 10 juin 1994.

18/ Les recommandations du Comité de rédaction ont été examinées de la 2362ème à la 2366ème séances, tenues du 8 au 13 juillet 1994.

19/ Voir chap. V ci-après.